Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 038-213803240-20261015-2026_042-DE

Département
de l'Isère

2026/042

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt six, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14

Etaient présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, MONIN Florence, SIBUE Jean-Louis, SEMBEL Frédéric, PEREZ Murielle, GUERRERO Elisabeth, GUILLOT Carole, GOUBET Lionel, COICAUD Maude, FANJAT Pierre, METAY Cédric, FRANÇOIS Héloïse
Absent excusé : CICORELLA Sébastien (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia),
Date de la convocation : 8 octobre 2026
Secrétaire de séance : FRANÇOIS Héloïse

Objet de la délibération : validation avant projet sommaire local technique

Le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet sommaire relatif au projet de construction du local technique communal, établi par l'architecte en charge du dossier.
Il expose les principales caractéristiques du projet et présente les documents graphiques et techniques correspondants.

Après avoir pris connaissance des éléments présentés et en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DÉCIDE :

- D'APPROUVER l'avant-projet sommaire relatif au projet de construction du local technique communal, tel que présenté au Conseil municipal ;
- D'AUTORISER le Maire à poursuivre les études et démarches nécessaires à l'avancement du projet ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dans le respect des compétences qui lui sont déléguées par le Conseil municipal.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 15 octobre 2026

Le Maire,
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.